



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

2017

Toute demande d'aide « Apprentissage CNDS » doit faire l'objet d'une prise de contact avec le service de votre département (Cf coordonnées à la fin de ce document).

IMPORTANT : La demande de subvention apprentissage doit se faire par l'intermédiaire du site E-subvention : <https://www.service-public.fr/associations>

Pièces spécifique à joindre à la demande Apprentissage CNDS

- Le dernier Bilan (ou un relevé de compte bancaire en cas d'absence de bilan)
- 3 derniers** comptes de résultat approuvés en assemblée générale.
- Fiche de poste de l'apprenti

Lorsque le demandeur est un groupement d'employeurs, ce sont les structures utilisatrices qui doivent fournir ces documents.

Il est fortement conseillé de joindre un projet de structuration et de développement associatif pour une demande d'aide à l'apprentissage

Apprenti(e) : Monsieur Madame

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél domicile : Tél portable : E-mail :

Structure employeur (Indiquer également les structures utilisatrices en cas de groupement d'employeurs):

Nom :

Téléphone : E-mail :

Maitre d'apprentissage : Nom Prénom

Adresse : Téléphone :

Renseignements relatifs à la formation :

Formation :

Organisme de formation :

Période : du au

Renseignements relatifs au contrat d'apprentissage :

Période : du au

ATTENTION

σ Cette fiche ne concerne que les financements d'aide au développement de l'apprentissage.

σ Les aides seront proratisées en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage.

Je soussigné(e) [le représentant du club], sollicite une aide d'un montant de 2 000€ - 4 000€ (par année de contrat) pour la période : du au et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Visa et **cachet** du CFA

Date et signature employeur

Modalités de prise en charge :

Frais de Formation : La prise en charge des frais de formation dans le cadre de l'apprentissage est assurée par le CFA concerné.

En complément des aides au financement du salaire des jeunes du conseil régional, la DRD accorde une aide de 2 000 € pour les apprenti(e)s de 18 à 20 ans et de 4 000 € pour les apprenti(e)s de 21 à 25 ans.

Cette demande sera soumise à la commission emploi apprentissage du CNDS pour attribution.

RAPPEL :

Seules les associations sportives éligibles au CNDS sont concernées par ces aides

Seuls les diplômés sportifs inscrits à l'annexe II-I du code du sport sont concernés

Coordonnées des référents Emploi – Apprentissage en Bourgogne-Franche-Comté :

DDCS Côte d'Or : Matthieu MOUSSERION : 03.80.68.30.96 / matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr

DDCS PP Doubs : Laurent MONROLIN : 03 63 18 50 58 / laurent.monrolin@doubs.gouv.fr

DDCSPP Jura : Patrick EBEL : 03 63 55 83 42 / patrick.ebel@jura.gouv.fr

DDCS PP Nièvre : Jean-Baptiste DELPY : 03 58 07 20 26 / jean-baptiste.delpy@nievre.gouv.fr

DDCS PP Haute Saône : Jérémie GARRIC : 03 84 96 17 24 / jeremie.garric@haute-saone.gouv.fr

DDCS Saône et Loire : Hervé DELACOUR : 03 58 79 32 48 / herve.delacour@saone-et-loire.gouv.fr

DDCS PP Yonne : Corinne PINTENO : 03 86 72 69 73 / corinne.pinteno@yonne.gouv.fr

DDCS PP Territoire de Belfort : Michel GUEDOT : 03 84 58 86 94 / michel.guedot@territoire-de-belfort.gouv.fr

DRJSCS Bourgogne Franche Comté (Structures régionales): Sébastien MAILLARD : 03 80 68 39 23 / sebastien.maillard@drjscs.gouv.fr